



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Treizième session

Rome, 16-20 avril 2018

Membres du Comité des normes et remplaçants potentiels

Point 18.2 de l'ordre du jour

Document établi par le Secrétariat de la CIPV

1. À sa première session (2006) la Commission des mesures sanitaires (CMP) a créé un organe subsidiaire: le Comité des normes (CN). À sa première session (2006), la CMP a aussi établi le mandat et le Règlement intérieur du Comité des normes¹.
2. À sa douzième session (2017), la CMP a confirmé les membres et les remplaçants potentiels de cet organe subsidiaire. Cependant, les mandats de certains membres touchent à leur fin, des fonctions sont vacantes et il peut être nécessaire d'examiner le statut d'autres membres pour vérifier que ces membres sont en mesure de siéger et remplissent encore les conditions requises s'agissant du mandat et du Règlement intérieur des organes concernés.
3. De nouvelles candidatures doivent être présentées pour les fonctions vacantes ou pour les membres dont le mandat arrive à expiration et peut être renouvelé. Toutes les candidatures doivent être soumises par les régions, soit au moyen du mécanisme établi pour chacune des régions, soit par l'intermédiaire du Président du Groupe régional de la FAO. Les dossiers de candidature doivent être envoyés au Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) (ippc@fao.org) pour le lundi 5 février 2018 au plus tard. Les dossiers de candidature concernant le Comité des normes doivent comporter le curriculum vitae du candidat et le formulaire relatif à

¹ Mandat et Règlement intérieur du Comité des normes: <https://www.ippc.int/fr/publications/1107/>.

l'énoncé d'engagement pour l'établissement de normes, disponible sur le Portail phytosanitaire international (PPI)², dûment signé.

4. Le Règlement intérieur du Comité des normes dispose que:

«Les membres du Comité des normes sont des fonctionnaires expérimentés des organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) désignés par les parties contractantes et ayant des qualifications dans une discipline scientifique biologique (ou équivalent) en matière de protection des végétaux, ainsi qu'une expérience et des compétences en ce qui concerne, notamment:

- la mise en œuvre concrète d'un système phytosanitaire national ou international;
- l'administration d'un système phytosanitaire national ou international; et
- l'application de mesures phytosanitaires liées au commerce international.

Les parties contractantes conviennent que les membres du Comité des normes consacrent le temps nécessaire à une participation régulière et systématique aux réunions.»

«Chaque région de la FAO peut décider de ses propres procédures de sélection des membres qui la représentent au Comité des normes. Le Secrétariat de la CIPV est informé des candidatures qui sont soumises à la CMP pour confirmation.» [Extrait de l'article 1.]

«Chaque région de la FAO désigne, conformément à ses propres procédures, des candidats pour remplacer le cas échéant les membres du Comité des normes et soumet les candidatures à la CMP pour confirmation. Une fois confirmés, les remplaçants potentiels sont désignés pour les mêmes périodes que celles spécifiées à l'article 3. Les remplaçants potentiels disposent des qualifications exigées des membres aux termes du présent Règlement. Chaque région de la FAO désigne au plus deux remplaçants potentiels. Lorsqu'une région en désigne deux, elle indique dans quel ordre ils interviendront en tant que remplaçants aux fins du présent article.» [Extrait de l'article 2.]

«Le remplaçant achève le mandat du membre sortant et peut être nommé pour des mandats supplémentaires.» [Extrait de l'article 2.]

«Les membres du Comité des normes sont désignés pour un mandat de trois ans. Les membres ne peuvent effectuer plus de deux mandats, à moins qu'une région ne sollicite une dérogation de la CMP pour permettre à l'un de ses membres d'assurer un mandat supplémentaire. Ce membre peut alors exercer un mandat supplémentaire. Les régions peuvent présenter de nouvelles demandes de dérogation pour le même membre à l'expiration de chaque mandat de celui-ci. Le mandat partiel d'un membre sortant, achevé par un remplaçant, n'est pas considéré comme un mandat aux fins du présent Règlement.» [Extrait de l'article 3.]

5. «Il faut que la CMP permette l'étalement du mandat des membres du CN et que les régions encouragent ce principe pour qu'une certaine continuité soit assurée dans la transmission des connaissances.» [Extrait du rapport de la septième session de la CMP (2012), Appendice 4: décisions de la CMP visant à améliorer le processus d'établissement des normes, décision n° 21.]

6. Il convient de noter qu'à sa huitième session (2013), la CMP est convenue que, à partir de 2014, le mandat des membres du Comité des normes prendrait fin après la réunion du Groupe de travail du Comité des normes (CN-7), c'est-à-dire normalement en mai.

7. La CMP devrait confirmer dix membres du Comité des normes, dont les mandats arrivent à expiration en 2018 (voir l'annexe 1A):

- deux de la région Afrique;
- trois de la région Asie;

² Prière de télécharger l'énoncé d'engagement relatif au Comité des normes à l'adresse <https://www.ippc.int/fr/publications/ippc-statement-commitment/>.

- deux de la région Europe;
- deux de la région Amérique latine et Caraïbes;
- un de la région Amérique du Nord;

8. Les membres qui siègent actuellement au Comité des normes et arrivent au terme de leur premier mandat peuvent voir celui-ci renouvelé.

9. La CMP devrait confirmer pour le Comité des normes cinq remplaçants potentiels dont les mandats expirent en 2018 ou dont les fonctions sont encore vacantes (voir l'annexe 1B):

- un de la région Asie;
- un de la région Europe;
- deux de la région Proche-Orient;
- un de la région Pacifique Sud-Ouest; pour les îles du Pacifique.

10. Outre les remplaçants eux-mêmes, la CMP devrait aussi confirmer l'ordre dans lequel les remplaçants potentiels seront appelés à intervenir pour chaque région. La CMP devrait noter que les remplaçants potentiels actuels de membres du Comité des normes qui arrivent au terme de leur premier mandat peuvent voir celui-ci renouvelé.

11. La CMP est invitée à:

- 1) *prendre note* de la composition actuelle du Comité des normes, telle qu'elle est présentée dans l'annexe 1A, et des noms des remplaçants potentiels, qui figurent dans l'annexe 1B.
- 2) *confirmer* les nouveaux membres et les remplaçants potentiels, selon qu'il convient.
- 3) *confirmer* l'ordre dans lequel les remplaçants potentiels seront appelés à intervenir pour chaque région.

A. MEMBRES DU COMITÉ DES NORMES ET REMPLAÇANTS POTENTIELS

ANNEXE IA – Membres du Comité des normes (les lignes en gris indiquent qu'une action est nécessaire)

Région de la FAO	Pays	Nom	Désigné/Désigné pour un nouveau mandat	Mandat actuel/durée	Fin du mandat actuel
Afrique	Algérie	M ^{me} Alphonsine LOUHOARI TOKOZABA	Remplaçante de M ^{me} Nadia HADJERES CMP-10 (2015)	Remplacement	2018
	Kenya	M ^{me} Esther KIMANI	CMP-9 (2014) CMP-12 (2017)	2 ^e mandat/ 3 ans	2020
	Malawi	M. David KAMANGIRA	CMP-11 (2016)	1 ^{er} mandat/ 3 ans	2019
	Nigéria	M. Moses Adegboyega ADEWUMI	Remplaçant de M ^{me} Alice Ntoboh Sibon NDIKONTAR CMP-10 (2015)	Remplacement	2018
Asie	Indonésie	M. HERMAWAN	CMP-11 (2016)	1 ^{er} mandat/ 3 ans	2019
	Japon	M. Masahiro SAI	Remplaçant de M. Lifeng WU CMP-10 (2015)	Remplacement	2018
	Sri Lanka	M ^{me} Jayani Nimanthika WATHUKARAGE	Remplaçante de M ^{me} Walaikorn RATTANADECHAKUL CMP-12 (2017)	Remplacement	2018
	Viet Nam	M ^{me} Thanh Huong HA	CMP-7 (2012) CMP-10 (2015)	2 ^e mandat/ 3 ans	2018
Europe	France	M ^{me} Laurence BOUHOT-DELDUC	CMP-10 (2015)	1 ^{er} mandat/ 3 ans	2018
	Israël	M. David OPATOWSKI	CMP-1 (2006) CMP-4 (2009)	3 ^e mandat/ 3 ans	2020

Région de la FAO	Pays	Nom	Désigné/Désigné pour un nouveau mandat	Mandat actuel/ durée	Fin du mandat actuel
			CMP-12 (2017)		
	Pays-Bas	M. Nicolaas Maria HORN	CMP-9 (2014) CMP-12 (2017)	2 ^e mandat/ 3 ans	2020
	Royaume-Uni	M. Samuel BISHOP	Remplaçant de M ^{me} Hilde Kristin PAULSEN CMP-10 (2015)	Remplacement	2018
Amérique Latine et Caraïbes	Argentine	M. Ezequiel FERRO	CMP-8 (2013) CMP-11 (2016)	2 ^e mandat/ 3 ans	2019
	Brésil	M. Jesulindo Nery DE SOUZA JUNIOR	CMP-11 (2016)	1 ^{er} mandat/ 3 ans	2019
	Chili	M. Álvaro SEPÚLVEDA LUQUE	CMP-10 (2015)	1 ^{er} mandat/ 3 ans	2018
	Mexique	M ^{me} Ana Lilia MONTEALEGRE LARA	CMP-7 (2012) CMP-10 (2015)	2 ^e mandat/ 3 ans	2018
Proche-Orient	Égypte	M ^{me} Shaza OMAR	CMP-11 (2016)	1 ^{er} mandat/ 3 ans	2019
	Yémen	M. Gamil RAMADHAN	Remplaçant de M. Nazir Al-BDOUR CMP-12 (2017)	Remplacement	2019
	Liban	M. Youssef Al MASRI	CMP-11 (2016)	1 ^{er} mandat/ 3 ans	2019
	Iraq	M. Abdulqader Khudhair ABBAS	Remplaçant de M ^{me} Maryam JALILI MOGHADAM et de M. Ali Amin KAFU CMP-12 (2017)	Remplacement	2019

Région de la FAO	Pays	Nom	Désigné/Désigné pour un nouveau mandat	Mandat actuel/ durée	Fin du mandat actuel
Amérique du Nord	Canada	M. Rajesh RAMARATHAM	CMP-11 (2016)	1 ^{er} mandat/ 3 ans	2019
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Marina ZLOTINA	CMP-10 (2015)	1 ^{er} mandat/ 3 ans	2018
Pacifique Sud-Ouest	Australie	M. Bruce HANCOCKS	CMP-12 (2017)	1 ^{er} mandat/ 3 ans	2020
	Nouvelle-Zélande	M. Stephen BUTCHER	Remplaçant de M. John HEDLEY CMP-11 (2016)	Remplacement	2019
	Samoa	M. Lupeomanu Pelenato FONOTI	CMP-12 (2017)	1 ^{er} mandat/ 3 ans	2020

ANNEXE 1B – Remplaçants potentiels des membres du Comité des normes (les lignes en gris indiquent qu'une action est nécessaire)

Région de la FAO	Ordre	Pays	Nom	Désigné/ Désigné pour un nouveau mandat	Mandat actuel/ durée	Fin du mandat actuel
Afrique	1	Guinée-Bissau	M. Lois Antonio TAVARES	CMP-12 (2017)	1 ^{er} mandat/ 3 ans	2020
	2	Burundi	M. Eliakim SAKAYOYA	CMP-11 (2016)	1 ^{er} mandat/ 3 ans	2019
Asie	1	Philippines	M ^{me} Merle Bautista PALACPAC	CMP-11 (2016)	1 ^{er} mandat/ 3 ans	2019
	2		VACANT			
Europe	1	Estonie	M ^{me} Olga LAVRENTJEVA	CMP-12 (2017)	1 ^{er} mandat/ 3 ans	2020
	2		VACANT			
Amérique Latine et Caraïbes	1	Panama	M ^{me} Judith Ivette VARGAS AZCÁRRAGA	CMP-9 (2014) CMP-12 (2017)	2 ^e mandat/ 3 ans	2020
	2	Dominique	M. Nelson LAVILLE	CMP-11 (2016)	1 ^{er} mandat/ 3 ans	2019
Proche-Orient	1		VACANT			
	2		VACANT			
Amérique du Nord	1	Canada	M ^{me} Marie-Claude FOREST	CMP-11 (2016)	1 ^{er} mandat/ 3 ans	2019
	2	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Stephanie DUBON	CMP-11 (2016)	1 ^{er} mandat/ 3 ans	2019
Pacifique Sud-Ouest	1	Remplaçante pour la Nouvelle-Zélande ou l'Australie	M ^{me} Sophie Alexia PETERSON	CMP-12 (2017)	1 ^{er} mandat/ 3 ans	2020
	2		VACANT			